



Madame, Monsieur,
Chers exposants,

Vous avez choisi d'exposer dans notre village lors du VIDE GRENIER du 14 MAI 2026, nous serons ravis de vous accueillir et l'équipe du Comité des Fêtes vous remercie par avance.

Tarif unique des emplacements :

- Particuliers : 10 euros jusqu'à 4 mètres, 20 euros les 8 mètres.
STAND LIMITE A 8 mètres
- PROFESSIONNELS (brocanteurs, antiquaires, bouquinistes...) FORAINS, MANEGES etc : 30 euros.
Toléré au-delà de 8 mètres avec raison

Nous n'acceptons pas l'installation de stands de

- **RESTAURATION** : Sandwiches, Merguez, Poulets, Fruits, Fromages...

Ni l'installation d'

- **ARTISANS DU BATIMENT** : Maçons, Couvreur, Entretien des toitures, plaquistes...

Conseils utiles pour participer à cette manifestation :

Vous devez vous inscrire au préalable mais cette inscription n'est pas une réservation d'emplacement aucun stand ne sera attribué en amont.

La configuration du bourg ne nous permet pas de matérialiser des emplacements.

Le jour de la manifestation, placement à partir de 6h00. Des membres de l'organisation, vous accueilleront aux différentes entrées du bourg pour vous guider vers un emplacement disponible.

Inscriptions à partir du mardi 05 mai 2026 :

Horaires des permanences téléphoniques et accueil en mairie (bureau rez-de-chaussée) :

Mardi 05, Mercredi 06, jeudi 07, lundi 11, mardi 12 mai : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Samedi 09 mai de 9 h à 11 h et mercredi 13 mai de 9 h à 12 h.

Au 06 49 60 00 01 portable du Comité des fêtes

Pour des raisons de sécurité et de la bonne tenue de l'évènement, dès lors que vous serez placé et aurez vidé le contenu de votre véhicule, vous serez dans l'obligation de déplacer ce dernier à l'extérieur du tracé du vide grenier. Ensuite vous pourrez poursuivre votre installation.

FORMALITES ET ENCAISSEMENTS

A partir de 6 h 30, dès que possible avant 8h30 vous devez vous rendre dans la salle du Conseil de la Mairie (rez-de-chaussée) afin de régler votre emplacement et remplir les formalités d'usage. Vous devez vous munir d'une pièce d'identité.

Un ticket justifiant de votre paiement vous sera remis.

Dans la matinée des membres de l'organisation procéderont aux contrôles de ces tickets.

Petits conseils pratiques :

Retrait d'argent : Il n'y a pas de distributeur automatique de billets sur la commune. Prévoyez votre monnaie.

Un point retrait concernant l'ensemble des établissements bancaires se trouve au magasin VIVAL le Puy du Bonheur 2 bis rue des Percèdes à Orcet.

Pour vous restaurer :

- Toute la journée, à partir de 10h30, sur la place de la Liberté le Comité des Fêtes vous propose sa buvette et son stand restauration (jusqu'à épuisement du stock).
- Boulangerie des Voûtes et VIVAL Le Puy du Bonheur.
- Bar aux Maîtres et au Tro'quet d'Orcet

Des toilettes publiques sont à disposition à l'extérieur de la salle des fêtes coté Est. Pour le bien de tous, merci de respecter la propreté de ce lieu.

Nous vous souhaitons de passer un agréable moment en notre compagnie.

L'équipe du Comité des Fêtes.